

MARCHE DES CREATEURS

Les 5, 6 et 7 Décembre 2025

Les 12,13 et 14 décembre 2025

DANS LE CADRE DU MARCHE DE NOEL DU 5 décembre 2025 au 4 janvier 2026

REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DES CREATEURS

1. Conditions de participation :

Chaque exposant souhaitant disposer d'un emplacement sur le marché des créateurs de Noël de la ville du Soler devra fournir en mairie ou par mail (evenementiel@lesoler.com) avant le **31 octobre 2025** :

- La fiche de renseignement complétée avec règlement signé,
- La photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Joindre 3 à 5 photos de vos créations récentes + éventuellement une photo de votre stand en situation.

Les exposants s'engagent à participer au week-end / 3 jours sélectionnés.

2. Type de produits et marchandises :

Les exposants ont l'obligation de préciser la nature et l'origine de leur marchandise. Dans un souci d'équité, deux exposants proposant des produits similaires ne seront pas placés dans la même salle. Suivant le type de produits proposés, l'organisateur peut refuser l'inscription d'une personne s'il juge que les produits proposés ne correspondent pas à la nature de l'évènement. Ce marché doit être avant tout un lieu d'achats de cadeaux, de décorations et des produits gastronomiques pour la période de Noël.

3. Espace de vente

Le marché des créateurs se déroulera à l'espace Martin Vivès, Place de la République (Grande salle au RDC) Chaque exposant se verra attribuer un espace de vente de 2 mètres (longueur de la table). Les emplacements sont numérotés et définis par l'organisateur en fonction des produits proposés à la vente. Chaque exposant devra installer une nappe rouge, verte ou dorée sur la table avant d'exposer les marchandises.

Le prix de l'emplacement est fixé à **15 € *** et sera mis à disposition des exposants durant tout le week-end sélectionné.

4. Dates et horaires :

Le marché aura lieu cette année sur 2 week-ends (Les 5,6 et 7 décembre + les 12, 13 et 14 décembre 2025).

La mise en place des stands est possible le vendredi 5 décembre avant 10h. Les horaires d'ouverture du marché sont :

Week-end du 5 au 7 décembre :

- Le vendredi 5 décembre de 10h à 22h*
- Le samedi 6 décembre de 10h à 22h*
- Le dimanche 7 décembre de 10h à 18h*

Week-end du 12 au 14 décembre :

- Le vendredi 12 décembre de 10h à 22h*
- Le samedi 13 décembre de 10h à 22h*
- Le dimanche 14 décembre de 10h à 18h*

Attention : la participation sur les deux week-ends ne pourra pas être garantie, elle dépendra des demandes reçues.

Les exposants s'engagent à respecter ces horaires et ne doivent en aucun cas remballer leur stand sans l'accord préalable de l'organisateur.

** Horaires de fermeture maximum, ajustés en fonction de la fréquentation.*

5. Paiement :

La totalité des paiements sera reversée au Téléthon. Le règlement de votre emplacement se fait, soit par chèque à l'ordre du Téléthon soit en espèce. Il se fera le jour de l'installation dès votre arrivée sur les lieux. En cas de paiement en espèce, merci de prévoir l'appoint.

6. Stationnement des véhicules :

La participation au marché des créateurs de Noël ne donne aucun passe-droit concernant le stationnement à proximité de la salle. Veuillez donc à utiliser les places de parking situées autour du site afin d'éviter toute verbalisation.

7. Sélection des candidats :

En raison du nombre de places limitées, une commission de sélection des candidatures sera organisée. Elle sera composée d'élus, d'agents et de représentants des commerçants de la ville. Les candidatures retenues recevront une confirmation par mail à partir du 10 novembre 2025.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du marché des créateur de Noël édition 2025 et m'engage à le respecter.

Fait àLe.....2025.

Signature :

* Conditions et tarifs sous réserve d'approbation par délibération du Conseil Municipal.